



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON

PREAVIS N° 13/2013

**Concernant un crédit pour le remplacement
d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie**





Commune d'Oron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En 2005, la Municipalité de l'ancienne Commune de Palézieux faisait, avec l'accord du Conseil communal, l'acquisition d'un véhicule utilitaire avec pont basculant, lame à neige et saleuse. Ce dernier était nécessaire pour faire face aux mesures d'économies et les transferts de routes du Canton aux communes et pour remplacer un ancien véhicule dont les pannes et les frais d'entretien devenaient insupportables.

Aujourd'hui, il faut bien admettre que cette acquisition n'a pas répondu aux attentes des Autorités et des utilisateurs car tant l'ancienne Municipalité de Palézieux que l'actuelle d'Oron ont dû faire face à des pannes à répétition et à d'importants frais d'entretien qui ne sont pas en adéquation avec un entretien normal. En effet, c'est plus de **fr. 28'000.--** qui ont été dépensés ces cinq dernières années pour ce véhicule.

D'autre part, avec la fusion, le service de la voirie recherche des solutions afin d'améliorer l'efficacité du déneigement sur l'ensemble du territoire car il n'est par exemple pas toujours aisé de coordonner le passage d'une lame, effectué par un sous-traitant, et de passer ensuite avec la saleuse alors que les deux opérations pourraient être faites simultanément avec un véhicule adéquat. Beaucoup de pertes de temps pourraient ainsi être économisées.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de remplacer le Pony actuel par un véhicule de catégorie et de puissance supérieures avec un pont multi-lift, une benne de 5 m3, une petite benne alu, une saleuse et une lame à neige.

Financement et amortissement

Demande de crédit

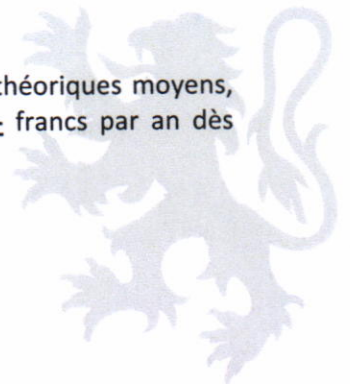
En regard de ce qui précède, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de **CHF 230'000.-- TTC.**

Amortissement

Selon les règles de la comptabilité des communes, cet investissement devrait être amorti sur 10 ans au maximum, ce qui représentera une charge au compte de fonctionnement de l'ordre de **CHF 23'000.--** dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.

Charges d'intérêts

En cas d'emprunt, calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de **CHF 230'000.--**, s'élèvent à **CHF 6'900.--** francs par an dès l'exercice qui suivra la fin des travaux.





Commune d'Oron

Conclusions : Au vu de ce qui précède, étant convaincus qu'il est nécessaire de doter le service de la voirie de véhicules adéquats et fiables, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal d'Oron,

vu le préavis n° 13/2013 de la Municipalité du 13 mars 2013 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition qu'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie ;**
- 2. de lui accorder à cet effet le crédit de fr. 230'000.-- TTC ;**
- 3. de l'autoriser à financer ce montant avec des liquidités de la caisse communale ;**
- 4. de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.**

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Philippe Modoux



Le secrétaire

Jean-Daniel Graz

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2013

Délégué de la Municipalité : M. Daniel Sonnay, Municipal

